

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe a tenu sa 33^e session à Berlin (Allemagne) du 27 au 31 mai 2024, à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Allemagne. La session, présidée par Anne Beutling, cheffe de division adjointe chargée des organisations internationales de l'alimentation et de l'agriculture et du Codex Alimentarius au Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a rassemblé des représentants de 32 pays membres et d'une organisation membre de la région européenne, de quatre pays membres extérieurs à la région, de deux organisations ayant le statut d'observateur, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Silvia Bender, Secrétaire d'État au Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a ouvert la session au nom du Gouvernement de l'Allemagne et a chaleureusement souhaité la bienvenue à tous les participants, en soulignant les priorités de l'Allemagne en tant que coordonnateur pour l'Europe: i) réduire les obstacles à une participation active aux travaux du Codex; ii) communiquer sur l'importance du rôle joué par le Codex et, de manière générale, sur la sécurité sanitaire des aliments, dans la transition vers des systèmes alimentaires durables; et iii) encourager une application large des normes du Codex dans les domaines clés. La Secrétaire d'État a également souligné qu'on ne pouvait dissocier, d'une part, la crise climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et l'aggravation de la pollution environnementale et, d'autre part, la gestion de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que la production et le commerce de denrées alimentaires.
3. Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, et Peter Sousa Hoejskov, Fonctionnaire technique chargé de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ont prononcé un discours d'ouverture au nom de leurs organisations respectives.
4. Steve Wearne, Président de la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), et Hilde Kruse, Fonctionnaire principale chargée des normes alimentaires au secrétariat du Codex, se sont également exprimés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

5. Le Comité, à sa 33^e session, a adopté l'ordre du jour provisoire de la session.
6. En outre, il a décidé de créer un groupe de travail de session ouvert à tous les membres et observateurs, présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et travaillant en anglais et en russe, chargé d'établir l'ordre de priorité des objectifs et de définir les activités régionales connexes à mettre en œuvre entre 2024 et 2025 sur la base de l'annexe II du document CX/EURO 24/33/ 7 (point 6 de l'ordre du jour).

DISCOURS D'OUVERTURE: Approche «Une seule santé» et sécurité sanitaire des ALIMENTS – Défis et possibilités (point 2 de l'ordre du jour)²

7. La représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant que le discours d'ouverture avait pour but de favoriser la discussion et le partage d'informations sur un thème prioritaire en lien avec la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex, susceptible d'intéresser la région.
8. Le discours d'ouverture a été prononcé par Martin Cormican, professeur de bactériologie à l'École de médecine et Directeur du Laboratoire national de microbiologie de référence de l'Université de Galway, et avait pour thème: «Approche "Une seule santé" et sécurité sanitaire des aliments – Défis et possibilités».
9. Le conférencier d'honneur a présenté une vue d'ensemble du sujet et a mis l'accent sur les points suivants:
 - a. la santé des personnes et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général sont étroitement liées et interdépendantes;
 - b. adopter l'approche «Une seule santé» signifierait optimiser de manière durable la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et nous obligerait à penser au-delà d'une espèce ou d'un secteur;
 - c. lors de l'élaboration des politiques portant sur «Une seule santé», il est essentiel d'optimiser les ressources, de se concentrer sur les domaines dans lesquels les activités menées ont le plus d'impact, et de reconnaître lorsqu'un point de rendement décroissant est atteint;

¹ CX/EURO 24/33/1; CRD01.

² CX/EURO 24/33/2.

- d. des actions interministérielles et une collaboration sont importantes pour maximiser les synergies et trouver un équilibre, bien qu'il soit souvent difficile d'y parvenir, car les ministères étaient souvent chargés d'aborder certaines politiques et certains secteurs, ce qui encourageait les approches cloisonnées;
- e. l'approche «Une seule santé» devrait constituer un élément central, plutôt que de préconiser des mesures symboliques ou ponctuelles, de sorte que les décisions contribuent à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins;
- f. il convient que les secteurs de la santé des personnes, des animaux et de l'environnement communiquent des éléments probants et des données de manière plus intégrée, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des antimicrobiens, la résistance à ces derniers et la surveillance des zoonoses;
- g. la communication entre les différentes autorités, les parties prenantes et les pays de la région est essentielle à une mise en œuvre réussie de l'approche «Une seule santé».

Discussion

10. Les membres ont salué le discours d'ouverture, dont ils ont confirmé la pertinence et l'importance pour la sécurité sanitaire des aliments et les travaux actuels et futurs du Codex.
11. Les membres ont communiqué des données d'expérience et fait part de différentes activités menées aux niveaux national et régional concernant l'intégration de l'approche «Une seule santé» dans l'élaboration des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments et l'établissement de réseaux. Ils ont notamment communiqué des données d'expérience relatives à l'utilisation de l'approche «Une seule santé» pour lever les obstacles institutionnels, élaborer des plans d'action nationaux, établir ou renforcer les mécanismes de coordination «Une seule santé», mettre en commun des données et faciliter la communication entre les secteurs.
12. Les membres ont insisté sur la nécessité de disposer d'approches adaptées pour répondre aux besoins des pays; ils ont exprimé leur intérêt pour un partage de données d'expérience et le souhait d'être informés des outils disponibles pour mettre en œuvre l'approche «Une seule santé».
13. Les membres ont souligné que si la science jouait un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets en matière de sécurité sanitaire des aliments, les politiques incluaient des jugements de valeur. Les membres ont également souligné que des politiques «Une seule santé» robustes s'appuyaient sur une bonne communication et la confiance entre les parties prenantes.
14. Étant donné la complexité de l'approche «Une seule santé» et de la durabilité, il a été fait référence à l'approche et aux données relatives à la comptabilisation du coût complet figurant dans l'édition 2023 de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*³, publiée par la FAO, qui appuient et éclairent la prise de mesures.
15. Les membres ont pris note du Plan d'action conjoint «Une seule santé»⁴ et du guide de mise en œuvre y relatif élaborés par l'Alliance quadripartite (FAO, Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], OMS et Organisation mondiale de la santé animale [OMSA]), et ont reconnu l'utilité de ceux-ci pour la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» au niveau national.
16. Les membres ont suggéré que le Codex inclue l'approche «Une seule santé» parmi ses valeurs essentielles et de l'intégrer dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031. Pour aller de l'avant, il a été suggéré que le Codex intègre systématiquement les considérations relatives à l'approche «Une seule santé» lors de l'examen de propositions de nouveaux travaux.
17. Le conférencier d'honneur a souligné qu'il était important d'utiliser l'année de vie corrigée du facteur invalidité (AVCI) et l'année de vie ajustée sur la qualité pour mesurer la charge des maladies d'origine alimentaire et l'impact des interventions, en encourageant les spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments à communiquer ces données de manière plus efficace aux responsables des politiques, afin qu'elles soient mieux comprises.
18. Le conférencier d'honneur a également souligné l'importance de l'éducation pour changer les mentalités et faire disparaître les cloisonnements afin de généraliser l'approche «Une seule santé».
19. Le Représentant de l'OMS a encouragé les pays membres de la région Europe à s'appuyer sur les orientations existantes pour mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» au niveau national et renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle. Il a mentionné le Plan d'action conjoint «Une seule santé», le guide tripartite

³ La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023.

⁴ <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240059139>.

pour la gestion des zoonoses et les outils opérationnels visant à renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle, auxquels les pays membres peuvent se référer lorsqu'ils prennent des mesures.

20. La Représentante de la FAO a mentionné l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, qui peut aider les pays à comprendre les rôles des différentes organisations et à recueillir des données, ce qui peut contribuer à renforcer l'adoption de l'approche «Une seule santé» dans la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments. Les membres ont été encouragés à renforcer les plans d'intervention en cas de situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en adoptant une approche «Une seule santé», à générer des données de qualité aux fins de la surveillance intersectorielle et à avoir recours aux mécanismes existants pour coordonner les activités, dans la mesure du possible.
21. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont remercié l'intervenant principal pour son discours complet et inspirant. Ils ont pris note des progrès accomplis et des nombreux bons exemples communiqués, et ont encouragé les pays à en tirer parti pour continuer à appliquer l'approche «Une seule santé» dans les activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

22. Le Comité, à sa 33^e session:
 - i. a pris note des informations et des observations communiquées lors des débats, en particulier concernant l'importance de l'approche «Une seule santé» pour réduire les risques pour la sécurité sanitaire des aliments, et s'est félicité des exemples de travaux en cours fournis;
 - ii. a encouragé les pays à continuer d'intégrer l'approche «Une seule santé» pour remédier aux problèmes concernant la sécurité sanitaire des aliments, reconnaissant qu'il fallait pour cela instaurer la confiance et disposer de politiques favorables et de mesures permettant de lever les obstacles institutionnels;
 - iii. a encouragé les pays à renforcer les activités multisectorielles et pluridisciplinaires, notamment la surveillance intégrée et le partage de données entre les secteurs;
 - iv. a encouragé la communauté de la sécurité sanitaire des aliments à prendre une part active aux mécanismes de coordination et à la communication avec les autres professionnels à l'échelle nationale et dans les autres pays;
 - v. a pris acte de l'engagement des membres dans la région ainsi que de la FAO et de l'OMS à renforcer de plus en plus les capacités d'opérationnalisation de l'approche «Une seule santé» aux niveaux national, régional et international;
 - vi. a demandé à la Commission du Codex Alimentarius de tenir compte de la nécessité d'inclure l'approche «Une seule santé» dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031 et de renforcer l'application de cette dernière dans les travaux du Codex, en particulier dans le cadre des propositions de nouveaux travaux.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁵

23. Le secrétariat du Codex a présenté un résumé des questions soumises pour information qui intéressent directement le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, en notant que les travaux relatifs au Plan stratégique du Codex 2026-2031 seraient traités séparément au titre du point 7 de l'ordre du jour.
24. Le Président a encouragé les membres à participer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission, et à noter l'encouragement à soumettre des documents de travail ayant trait aux propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en ayant recours aux mécanismes existants au sein du Codex.
25. Se référant à la demande formulée par le Comité à sa 32^e session, et notant que le secrétariat du Codex présenterait un document à la Commission, à sa 47^e session, concernant la diffusion de la session du Comité exécutif sur le web, les membres ont estimé qu'il serait utile de diffuser les débats du Comité exécutif sur le web car cela permettrait d'accroître la transparence et de renforcer la confiance des membres à l'égard de la gestion du Codex. Il serait particulièrement intéressant pour les membres d'avoir accès aux discussions portant sur le Plan stratégique du Codex et sur les propositions de nouveaux travaux soumises directement au Comité exécutif, ce qui permettrait de mieux préparer les débats qui auront lieu au sein de la Commission. En outre, la diffusion de la session du Comité exécutif sur le web offrirait aux membres la possibilité de prendre connaissance des discussions au sein du Comité exécutif et des rôles et responsabilités des participants présents, ce qui contribuerait à mobiliser et à former les futurs membres du Comité exécutif. La diffusion sur

⁵ CX/EURO 24/33/3.

le web pourrait également faciliter les contributions ainsi que la soumission au Coordonnateur d'observations relatives aux questions examinées au sein du Comité exécutif.

Conclusion

26. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a pris note des informations fournies dans le document de travail et par le secrétariat du Codex au cours de la session;
 - ii. a réitéré la demande exprimée à sa 32^e session, tendant à ce que le secrétariat du Codex étudie plus avant la possibilité de diffuser la session du Comité exécutif sur le web;
 - iii. a encouragé les membres à contribuer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission;
 - iv. a pris note de ce que la Commission, à sa 46^e session, avait encouragé les membres à soumettre des documents de travail ou des propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en ayant recours aux mécanismes existants.

TRAVAUX DU CODEX INTERESSANT LA REGION (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

27. Le Coordonnateur régional a présenté le point de l'ordre du jour et les principales questions relatives aux travaux du Codex intéressant la région Europe. Les membres sont convenus des problèmes recensés et ont formulé les commentaires et observations complémentaires suivants.

Débats

28. Les membres ont confirmé qu'à ce jour, ils n'avaient pas connaissance d'exemples de la mise en œuvre du projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les autres facteurs à prendre en considération;
29. En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, les membres ont fait état des initiatives menées en vue de renforcer les capacités des parties prenantes de différents secteurs de mettre en œuvre les textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens et à réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production alimentaire. Il a été noté que le Conseil européen réuni en juin 2023 avait adopté la Recommandation du Conseil de l'UE relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», qui était alignée sur le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021), et que le 26 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendrait une réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens qui offrirait une nouvelle occasion de débattre de cette question. Les membres ont accueilli favorablement l'enquête de 2024 sur l'utilisation et les effets des textes du Codex qui comprendra le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CXC 61-2005).
30. En ce qui concerne l'approche «Une seule santé», les membres se sont félicités de la référence à son caractère crucial dans le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031 et lors des récents débats sur l'élaboration de nouveaux textes du Codex, tels que les travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) sur les directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels. Un membre a proposé que les normes du Codex comprennent des dispositions sur les déchets alimentaires afin de tenir compte des incidences sur l'environnement.
31. En ce qui concerne la diffusion sur le web, les membres ont demandé un complément d'information sur son incidence sur la participation et ont estimé qu'il fallait clarifier les procédures et les pratiques appropriées pour les différents formats de réunion (webinaires, réunions en ligne des groupes de travail électronique, par exemple), en particulier s'agissant de l'inscription.
32. Le secrétariat a précisé que si la participation aux sessions du Codex pendant la pandémie de covid-19 avait augmenté grâce au recours à des formats virtuels, les pays hôtes avaient ensuite adopté des modalités de réunion différentes, et qu'il fallait obtenir davantage de retours d'information et procéder à des analyses plus approfondies afin de pouvoir comparer les données relatives à la participation.
33. Les membres ont noté que les divers comités techniques appliquaient des approches différentes dans leurs processus d'établissement des priorités pour les travaux et qu'il était nécessaire de disposer d'orientations à cet égard afin d'améliorer la clarté et la cohérence des approches. Ils se sont félicités des travaux menés actuellement par le secrétariat du Codex en vue de l'élaboration d'indications pratiques permettant de résoudre

⁶ CX/EURO 24/33/4.

les difficultés liées aux nouveaux travaux et d'établir un ordre de priorité les concernant, et ont suggéré que l'approche «Une seule santé» soit prise en compte dans le cadre de ces travaux.

34. Les membres ont fait rapport sur leur participation au groupe de travail électronique relevant de la Commission, au sujet de la proposition d'amendement à la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005). Selon eux, l'amendement proposé comportait des défis en matière de contrôle des aliments et il était préférable qu'il soit examiné dans le cadre des comités techniques. Un membre a déclaré que le fait qu'un groupe de travail électronique relève directement de la Commission était un argument supplémentaire en faveur de l'importance qu'il y avait à diffuser les sessions du Comité exécutif sur le web.
35. Concernant l'adoption par voie de vote des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, les membres ont noté qu'il avait été impossible de parvenir à un consensus à ce sujet, et ce en dépit des consultations menées. Les membres ont suggéré que le Codex s'abstienne d'élaborer de nouvelles LMR pour les activateurs de croissance, pour les raisons déjà évoquées lors de la 46^e session de la Commission⁷. Un membre a proposé que le Codex ne s'engage pas dans des travaux ayant peu de chances de faire l'objet d'un consensus.
36. S'agissant des travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), qui se dérouleront en présentiel avec la possibilité de participer à distance lors de sa prochaine session, il a été noté que le Royaume-Uni coprésidait le groupe de travail électronique chargé des éventuelles révisions des *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 60-2006) et que la Norvège proposait que de nouveaux travaux soient entrepris sur la «liste des établissements» en invitant d'autres membres à participer aux débats sur cette question délicate.
37. S'agissant des travaux du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), il a été noté que l'UE coprésidait le groupe de travail électronique chargé des affirmations figurant sur les labels de durabilité.
38. S'agissant des travaux du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCC), il a été noté que la Turquie présidait un groupe de travail électronique chargé d'élaborer un document de travail sur la révision du *Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine dans l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale* (CXC 74-2014).

Conclusion

39. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a confirmé la pertinence des points de travail indiqués dans le document CX/EURO 24/33/4;
 - ii. a noté qu'à ce jour, les membres n'avaient pas connaissance d'exemples de la mise en œuvre du projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science;
 - iii. a pris note des efforts déployés par les membres de la région Europe pour prendre des mesures préventives visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens conformément à l'approche «Une seule santé», pour tenir compte des textes existants du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales, et a encouragé les membres à se servir de l'enquête de 2024 pour faire connaître les actions qu'ils mènent;
 - iv. s'est félicité de la référence au caractère crucial de l'approche «Une seule santé» dans le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031 et lors des récents débats sur l'élaboration de nouveaux textes du Codex;
 - v. à la lumière de l'adoption, par voie de vote, du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, a recommandé que le Codex s'abstienne d'élaborer des LMR pour les activateurs de croissance ou d'accepter de commencer de nouveaux travaux sur des questions qui ne se prêtaient pas à l'établissement de normes;
 - vi. a noté que les membres de la région avaient une expérience globalement positive de la diffusion sur le web et qu'ils souhaitaient maintenir et appliquer systématiquement cette pratique pour les sessions de la Commission et de ses comités techniques; que les membres souhaitaient que les procédures et les pratiques appropriées pour les différents formats de réunion soient clarifiées; que les secrétariats des pays hôtes de la région s'étaient déclarés préoccupés par la difficulté d'organiser des manifestations en présentiel du fait de la possibilité de suivre les réunions sur le web; et que le

⁷ REP23/CAC, annexe IX.

- secrétariat du Codex fournirait au Comité exécutif de plus amples informations sur l'expérience acquise concernant les différents formats de réunion;
- vii. a pris note des enseignements tirés des différents formats de réunion et du fait qu'il existait toujours des divergences quant aux préférences des membres de la région;
 - viii. a noté les différentes approches mises en œuvre par les différents comités du Codex en matière d'établissement de priorités pour les travaux et a souligné la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble et d'orientations pratiques sur la manière dont les nouveaux travaux sont préparés et hiérarchisés au sein du Codex, comme cela avait été recommandé par le Comité exécutif à ses 83^e et 85^e sessions (2022 et 2023);
 - ix. a noté les résultats de la 33^e session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) selon lesquels le Règlement intérieur du Codex continuerait d'être interprété de manière à inclure les sessions en ligne des organes subsidiaires de la Commission et que l'examen du Règlement intérieur pour les sessions de la Commission était reporté à la 34^e session du CCGP (2025);
 - x. a encouragé les membres intéressés à participer activement au groupe de travail électronique actuellement chargé de la proposition d'amendement de la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) en vue de son examen par le Comité exécutif, à sa 87^e session, et par la Commission, à sa 47^e session;
 - xi. a encouragé les membres à participer activement aux travaux du Codex portant sur les questions recensées au cours des débats et énumérées au tableau 1 du document CX/EURO 24/33/4.

QUESTIONS RELATIVES A LA SECURITE SANITAIRE ET A LA QUALITE DES ALIMENTS AU SEIN DE LA REGION (point 5.1 de l'ordre du jour)⁸

40. Le représentant de l'OMS, au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point de l'ordre du jour et a rappelé les débats qui se sont tenus à la 32^e session du Comité (2022) au sujet des questions actuelles et émergentes relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans la région. Le représentant a signalé que le document contenait des informations sur les questions prioritaires relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans la région Europe, notamment les questions émergentes, et fournissait le contexte nécessaire pour définir les problèmes et les besoins de la région en matière de normes alimentaires et de contrôle des aliments. L'objectif du document était également de susciter des débats pertinents pour éclairer les activités de renforcement des capacités et les orientations stratégiques de la FAO et de l'OMS destinées aux pays de la région.
41. Un exposé technique sur les recommandations nutritionnelles a été présenté par une nutritionniste de la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO, qui a rappelé que les recommandations nutritionnelles étaient une ressource utile et disposaient d'un vaste potentiel s'agissant d'étayer les politiques et les programmes et d'apprendre aux consommateurs à s'alimenter sainement. Le rôle des recommandations nutritionnelles peut être encore renforcé au moyen d'une communication et d'une mise en œuvre efficaces. Pour donner suite à la demande croissante concernant l'intégration des considérations de durabilité, la FAO met la dernière main à une nouvelle méthode, les recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, qui permettra de fournir aux pays des conseils pour élaborer des recommandations nutritionnelles fondées sur des éléments factuels et intégrant les questions de durabilité afin de promouvoir une alimentation saine et une bonne nutrition et de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires.
42. La nutritionniste a insisté sur les difficultés mondiales persistantes en matière de nutrition et de systèmes alimentaires et a indiqué que, depuis la première Conférence internationale sur la nutrition de la FAO et de l'OMS en 1992, plus de 100 pays avaient mis au point des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. Elle a souligné le potentiel et le besoin avérés de recommandations nutritionnelles pour étayer les politiques, les programmes et les mesures dans l'ensemble des systèmes alimentaires. À cette fin, la FAO s'emploie à développer la méthode des recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, afin que les pays puissent élaborer et mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles présentant plusieurs aspects novateurs. Ces aspects comprennent l'ancrage dans les systèmes alimentaires et la pensée systémique, des orientations visant à rendre le processus plus rigoureux scientifiquement, et des orientations sur l'intégration des considérations de durabilité sur la base d'un cadre conceptuel qui associe des travaux récents de la FAO et de l'OMS sur l'alimentation saine, à savoir la publication intitulée «Régimes alimentaires sains et durables – Principes directeurs»⁹ et le cadre pour des systèmes alimentaires durables¹⁰.

⁸ CX/EURO 24/33/5; CRD02 (Union européenne); CRD03 (Royaume-Uni); CRD04 (Türkiye); CRD05 (Espagne).

⁹ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1329630/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-15/fr>.

Débats

43. Les membres se sont félicités des informations communiquées au sujet des questions de sécurité sanitaire des aliments. Un aperçu complet des actions menées actuellement dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments dans l'Union européenne et d'autres parties de la région a été présenté. L'attention a été appelée sur trois outils, pour lesquels des rapports annuels avaient été rendus publics: i) le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et la base de données RASFF Window, qui permettent d'échanger des informations sur des faits ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments; ii) le Réseau d'alerte et de coopération¹¹; et iii) le Réseau de lutte contre la fraude agroalimentaire de l'UE¹², au sein duquel les membres peuvent échanger confidentiellement des informations.
44. La Présidente a rappelé l'existence du registre sur la fraude alimentaire, qui contient d'autres informations pertinentes, a été créé sous l'égide du Comité et que l'on trouve sur le site web du Codex¹³, et a encouragé les membres à vérifier la liste des points de contact et à la mettre à jour si nécessaire.
45. Les membres se sont félicités des travaux actuellement menés par la FAO et l'OMS sur l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations nutritionnelles et sur la promotion d'une alimentation saine et durable.
46. Les membres ont mis en commun des informations et de l'expérience acquise sur l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une alimentation saine, en présentant des exemples tels que des mesures fiscales, des systèmes d'étiquetage, des programmes d'alimentation scolaire et des initiatives de communication et de promotion de la santé.
47. L'expérience acquise concernant l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments au niveau national, y compris ciblant des groupes de population spécifiques, a été mise en commun. Il a été constaté que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments pouvaient porter sur un large éventail d'aspects, notamment les pratiques de sécurité sanitaire des aliments, la prévention du gaspillage alimentaire, les achats publics et les programmes d'alimentation scolaire.
48. Les membres ont signalé que, ces dernières années, les considérations de durabilité avaient été de plus en plus intégrées lors de l'élaboration de recommandations nutritionnelles. Des recommandations ont ainsi été formulées pour encourager une transition vers une alimentation plus riche en végétaux, une réduction de la consommation d'aliments d'origine animale et la promotion de la diversité alimentaire et de la consommation d'aliments locaux.
49. Il a été convenu que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments devaient être propres à chaque pays, mais qu'il y avait beaucoup de convergences au niveau sous-régional. Afin de donner des exemples utiles pour étayer les approches des pays, les membres ont appelé l'attention sur le régime méditerranéen et les recommandations du Conseil des ministres des pays nordiques¹⁴.
50. Les membres ont également présenté les problèmes auxquels ils étaient confrontés concernant la mise à jour des politiques et des mesures en faveur d'une alimentation saine, indiquant notamment qu'il leur était difficile de trouver des accords avec le secteur privé en vue de la mise en œuvre de mesures réglementaires visant à promouvoir la santé et une alimentation saine et de faire évoluer le comportement des consommateurs.
51. Les membres sont convenus qu'il était utile de poursuivre le partage d'expérience entre les pays de la région en ce qui concerne l'élaboration et l'utilisation de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments et qu'il fallait comprendre les besoins des pays qui étaient en train d'élaborer ce type de recommandations.
52. Les membres ont proposé de créer un groupe de travail d'experts, afin de faire avancer les travaux sur les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments dans la région Europe.
53. Concernant la distinction entre les «recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments» et les «recommandations nutritionnelles», la nutritionniste a indiqué que la plupart des pays dans le monde utilisaient le terme générique «recommandations nutritionnelles» et a fait remarquer que plusieurs pays de la région œuvraient à l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, une notion plus large que celle de «recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments»; elle a par ailleurs indiqué que l'on allait renommer le recueil de la FAO «recommandations nutritionnelles». La nutritionniste a également expliqué que les nouvelles orientations sur le suivi et l'évaluation (étape 6 de la méthode des recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires de la FAO) pourraient être utilisées par tous les pays, mais qu'il faudrait les adapter en fonction des contextes nationaux spécifiques.

¹¹ https://food.ec.europa.eu/safety/acn/reports-and-publications_en.

¹² https://food.ec.europa.eu/safety/eu-agri-food-fraud-network_en.

¹³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/codex-regions/cceuro/about/food-fraud/fr/>.

¹⁴ <https://www.norden.org/en/foodsystems>.

54. Le représentant de la FAO a encouragé les pays qui étaient en train d'élaborer ou de réviser des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments à participer au groupe de travail d'experts. Il a indiqué aux membres qu'un soutien technique pour l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires était prêté au Monténégro, à la Serbie, au Kirghizistan, au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan et que, dans ce cadre, des responsables de l'élaboration des politiques et des fournisseurs de données de différents secteurs étaient réunis pour permettre une approche multidisciplinaire allant au-delà du secteur de la santé et que l'on analysait les données et les informations disponibles sur les difficultés en matière de santé liées à l'alimentation.
55. Les membres se sont dits intéressés à l'idée d'aborder la durabilité de manière générale dans le contexte des travaux du Codex et de l'utilisation des normes du Codex, et ont proposé que ce sujet soit examiné plus avant à la 34^e session du Comité.

Conclusion

56. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a noté et approuvé les priorités en matière de questions de sécurité sanitaire des aliments dans la région indiquées dans le document;
 - ii. a encouragé les États membres à élaborer et mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles fondées sur l'approche des systèmes alimentaires et intégrant des considérations de durabilité, en utilisant les orientations et les outils disponibles;
 - iii. a décidé de créer un groupe de travail d'experts bénéficiant du soutien de la FAO et de l'OMS, présidé par l'Allemagne et coprésidé par l'Espagne, le Kazakhstan et la Türkiye, dont le mandat serait le suivant:
 - Recenser les besoins et l'expérience des membres de la région Europe en ce qui concerne l'élaboration de recommandations nutritionnelles et l'inclusion de considérations de durabilité dans celles-ci.
 - Examiner les outils internationaux existants.
 - Proposer des mesures de suivi en vue de leur examen à la 34^e session du Comité, notamment l'éventuelle élaboration d'orientations pour aider les membres de la région à mettre au point des recommandations nutritionnelles comprenant des considérations de durabilité et fondées sur l'approche des systèmes alimentaires.
- Le groupe de travail d'experts travaillera en anglais, espagnol et russe et pourra se réunir en visio-conférence. Le rapport du groupe de travail d'experts devra être communiqué au secrétariat du Codex au moins trois mois avant la 34^e session du Comité de coordination du Codex pour l'Europe.
- iv. est convenu de signaler au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, à sa 44^e session, la création au sein du Comité de coordination du Codex pour l'Europe d'un groupe de travail d'experts sur les recommandations nutritionnelles;
 - v. a pris note d'une proposition¹⁵ visant à étudier les travaux ciblés qui pourraient être menés pour aider les membres de la région à promouvoir la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité au moyen d'activités liées à l'élaboration et à l'utilisation de normes du Codex, et est convenu de se pencher sur cette question à sa 34^e session.

ACTIVITES FAO/OMS DANS LA REGION (point 5.2 de l'ordre du jour)¹⁶

57. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté aux délégués des informations sur les travaux menés actuellement pour renforcer les capacités régionales et nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, notamment les travaux concernant la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité, l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens, la nutrition et les systèmes officiels de contrôle des aliments. Les efforts visant à renforcer les capacités à participer de manière effective au Codex dans le cadre des projets financés par le Fonds fiduciaire du Codex, ainsi que les cours de formation en ligne du Codex¹⁷, ont également été évoqués. La collaboration avec les membres, les partenaires et les donateurs dans le contexte d'initiatives de la FAO et de l'OMS a été saluée avec reconnaissance.

¹⁵ CRD03.

¹⁶ CX/EURO 24/33/6.

¹⁷ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=800>.

Débats

58. Les membres se sont félicités des informations présentées, ont remercié la FAO et l'OMS pour les travaux en cours et sont convenus des avantages de la collaboration et de l'échange technique dans la région. Les membres:
- a. ont encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre leurs activités et travaux complémentaires conjoints sur la mise en œuvre de leurs stratégies mondiales pour la sécurité sanitaire des aliments;
 - b. ont constaté le succès du récent cours encadré consacré à l'approche «Une seule santé», qui a été dispensé via le Centre régional d'apprentissage en ligne de la FAO (20 février - 15 mars 2024) et a réuni des participants de différents secteurs, et ont encouragé la FAO et l'OMS à mener d'autres initiatives similaires. Les membres ont été informés que le cours en version russe aurait lieu au deuxième semestre de 2024;
 - c. ont dit attendre avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la résistance aux antimicrobiens (septembre 2024), qui offrait une occasion d'intensifier l'action dans ce domaine et d'exprimer les points de vue de la région européenne;
 - d. se sont félicités des informations communiquées par des membres de la région (Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Tadjikistan et prochainement l'Ouzbékistan) au sujet de l'application de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments;
 - e. ont proposé un échange concernant l'expérience et les enseignements tirés de l'application de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, car les résultats obtenus ont facilité la mise en place d'actions stratégiques pour atteindre l'objectif de bon fonctionnement des systèmes de contrôle des aliments;
 - f. ont pris note de l'élaboration de l'Outil d'évaluation de la Société financière internationale et de l'OMS relatif à la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments;
 - g. se sont félicités de la bonne exécution des activités menées dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex dans la région grâce à l'appui de la FAO et de l'OMS. Les membres bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction quant au fait que le Fonds fiduciaire du Codex leur permettait de renforcer leurs capacités nationales relatives au Codex au moyen de formations, d'avis d'experts et de séances de tutorat offrant des possibilités de jumelage. Les membres ont dit attendre avec intérêt de recevoir les résultats du 8^e cycle de projets du Fonds fiduciaire du Codex, pour lequel les deux derniers membres potentiellement bénéficiaires de la région Europe n'avaient pas présenté de demande;
 - h. ont pris note de l'appui prêté au titre de projets régionaux, à savoir le Programme de Partenariat FAO-Türkiye, qui a contribué à l'inspection du système HACCP (analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise) dans des entreprises alimentaires à haut risque, et le projet financé par la Fédération de Russie sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, qui a contribué à l'élaboration d'un plan d'action, à des formations destinées à des spécialistes et à la promotion de l'usage prudent des agents antimicrobiens;
 - i. ont accueilli avec satisfaction les publications techniques de la FAO et de l'OMS sur des enjeux actuels, notamment la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire et les outils numériques innovants consacrés aux risques émergents et aux inhibiteurs environnementaux dans les systèmes agroalimentaires, constatant que ces publications étaient une riche source d'informations;
 - j. s'est félicité de la prochaine tenue d'une séance d'information technique régionale de la FAO et de l'OMS sur l'approche «Une seule santé» et la sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

59. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a pris note avec satisfaction des activités menées par la FAO et l'OMS dans la région, y compris au titre du Fonds fiduciaire du Codex, lesquelles contribuent aux objectifs du programme FAO/OMS sur les normes alimentaires et au renforcement des capacités en matière de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans la région;
 - ii. a encouragé les membres de la région à poursuivre leur collaboration avec la FAO et l'OMS en ce qui concerne la mise en œuvre des activités menées actuellement aux niveaux régional et national pour renforcer les systèmes de contrôle des aliments et l'application de l'approche «Une seule santé»; et
 - iii. a noté l'intérêt des membres de la région s'agissant de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments.

PLAN STRATEGIQUE DU CODEX 2020-2025: MISE EN ŒUVRE DANS LA REGION EUROPE (point 6 de l'ordre du jour)¹⁸

60. La Présidente a présenté ce point concernant l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 et du plan de communication régional, dont il est rendu compte dans le document.
61. Les membres se sont félicités des activités menées par le Coordonnateur pour l'Europe, soulignant en particulier l'utilité des réunions informelles en ligne organisées en amont des réunions du Codex.
62. Comme il en a été décidé lors de l'adoption de l'ordre du jour, un groupe de travail de session, présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été créé pour élaborer le plan de mise en œuvre régional pour la période 2024-2025.

63. Examen du plan de travail régional pour 2024-2025

64. Pour amorcer les débats, le groupe de travail s'est penché sur les objectifs stratégiques prioritaires, les objectifs prioritaires, les activités pour la période 2024-2025, les parties responsables et les collaborateurs ainsi que sur les résultats escomptés d'ici à 2025, tels qu'ils sont proposés à l'annexe II du document CX/EURO 24/33/7.
65. La Présidente a présenté les résultats finaux, qui figurent à l'annexe II, et a pris note du soutien des membres.

Conclusion

66. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a pris note du compte rendu du Coordonnateur pour l'Europe sur la mise en œuvre du plan de travail régional et des activités de communication en 2022 et 2023;
 - ii. a pris note avec satisfaction des réunions informelles en ligne que le Coordonnateur organise à l'intention des membres de la région en amont des sessions des comités du Codex;
 - iii. est convenu du plan de travail régional à mettre en œuvre en 2024-2025 pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et objectifs globaux qui ont été définis comme prioritaires (annexe II).

PLAN STRATEGIQUE DU CODEX 2026-2031: ETAT D'AVANCEMENT ET PROCHAINES ETAPES (point 7 de l'ordre du jour)¹⁹

67. Le secrétariat du Codex a présenté le document et a rappelé le processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031.
68. Dans une lettre circulaire (CL 2024/10-EXEC), les membres et les observateurs avaient été invités à communiquer leurs observations sur les éléments suivants du Plan stratégique du Codex 2026-2031: vision; mission; valeurs fondamentales; un exposé des facteurs de changement; le rôle du Codex; une présentation de haut niveau des méthodes de travail du Codex. Ils avaient également été invités à répondre à certaines questions qui faciliteraient l'élaboration de la deuxième partie du Plan stratégique du Codex 2026-2031, tel que convenu par le Comité exécutif à sa 85^e session²⁰. La lettre circulaire a été publiée en janvier 2024 (CL 2024/10-EXEC), les observations devant être communiquées au plus tard le 9 avril 2024.
69. À la 85^e session du Comité exécutif, il a également été convenu que les recommandations et les questions contenues dans la lettre circulaire seraient utilisées par le Président et les Vice-Présidents de la Commission pour tenir des consultations informelles avec les régions par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux, ainsi qu'avec les observateurs. L'objectif des consultations informelles était d'encourager les interactions, les discussions et la réflexion, et d'aider les membres et les observateurs à répondre à la lettre circulaire. Une consultation informelle des membres de la région Europe a été organisée le 29 février 2024 et des consultations analogues se sont tenues avec toutes les régions du Codex.
70. Un document (CX/EXEC 24/86/4) résumant les observations reçues en réponse à la lettre circulaire et les informations recueillies dans le cadre des consultations informelles avec les régions sera présenté au Comité exécutif à sa 86^e session et servira de point de départ à de nouveaux débats et à la poursuite de l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, l'objectif étant que le Plan stratégique soit approuvé par la Commission à sa 47^e session.

¹⁸ CX/EURO 24/33/7.

¹⁹ CX/EURO 24/33/8.

²⁰ REP23/EXEC2.

Débats

71. Les membres ont remercié le Président et les Vice-Présidents pour les consultations informelles régionales et ont demandé au Comité exécutif et à la Commission de poursuivre l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031:
- a. en tenant compte de la dynamique qui est née du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et qui se poursuit en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables;
 - b. en faisant figurer, dans la vision et la mission du Codex, la nécessité d'adapter les travaux du Codex à l'évolution du contexte mondial;
 - c. en incluant l'appauvrissement de la biodiversité et la transformation numérique dans les facteurs de changement;
 - d. en continuant de faire référence à la collaboration avec d'autres organisations internationales, conformément à l'objectif statutaire du Codex;
 - e. en reconnaissant la nécessité d'appliquer l'approche «Une seule santé» dans les travaux du Codex, comme cela est déjà indiqué dans les documents stratégiques de la FAO et de l'OMS.
72. La représentante de la FAO a rappelé au Comité qu'il y avait une occasion à saisir tous les deux ans lors du Bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et a encouragé les membres à travailler avec leurs coordonnateurs nationaux, en leur communiquant des informations actualisées sur le renforcement des systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, notamment sur l'utilisation des textes du Codex. Cela donnerait plus de visibilité au rôle important que joue la sécurité sanitaire des aliments dans la transition vers des systèmes alimentaires durables. Il a été rappelé au Comité que «la qualité et la sécurité sanitaire des aliments» constituaient l'un des six domaines d'action prioritaires dans la région figurant dans les feuilles de route nationales élaborées dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Conclusion

73. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a pris note du processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, se félicitant des efforts déployés par le Président et les Vice-Présidents pour favoriser l'inclusion;
 - ii. a encouragé les membres de la région à participer activement à l'élaboration de la version finale du Plan stratégique du Codex 2026-2031;
 - iii. a recommandé que le Comité exécutif et la Commission poursuivent l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031:
 - a. en prêtant une attention particulière à l'adaptation des travaux du Codex à l'évolution du contexte mondial, en particulier à l'importance d'une transition vers des systèmes alimentaires durables;
 - b. en reconnaissant la nécessité d'appliquer l'approche «Une seule santé» dans les travaux du Codex;
 - c. en incluant l'appauvrissement de la biodiversité et la transformation numérique dans les facteurs de changement;
 - d. en incluant la collaboration avec d'autres organisations internationales dans les méthodes de travail.

UTILISATION ET IMPACT DES NORMES DU CODEX DANS LA RÉGION (point 8 de l'ordre du jour)²¹

Présentation

74. Le secrétariat du Codex a présenté les résultats des enquêtes de 2022 et 2023 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en se concentrant tout particulièrement sur la région Europe et en notant l'augmentation du nombre de réponses provenant de la région en 2023 par rapport à 2022 et l'action qui est menée pour encourager les pays d'Europe orientale à transmettre davantage de réponses. Le secrétariat du Codex a noté en outre que ce travail était financé au moyen de ressources extrabudgétaires provenant de la République de Corée.

²¹ CX/EURO 24/33/9.

Débats

75. Les membres ont pris note des résultats des enquêtes et suggéré que, dans les futures enquêtes, la liste des obstacles présélectionnés soit raccourcie à des fins de clarté et pour éviter les chevauchements.
76. Les membres ont également fait les suggestions suivantes:
- Des données quantitatives concernant l'utilisation des textes du Codex pourraient être ajoutées, telles que le nombre de téléchargements de textes à partir du site web du Codex et de références aux normes du Codex dans les mesures sanitaires et phytosanitaires et les notifications d'obstacles techniques au commerce.
 - Des informations complémentaires pourraient être recueillies auprès de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales au sujet de l'utilisation des textes du Codex dans le cadre d'activités de renforcement des capacités.
 - L'analyse du processus d'adoption des textes du Codex, notamment des réserves émises par les membres, pourrait être un moyen de mesurer l'utilisation et l'impact des textes du Codex. La modernisation des bases de données relatives aux pesticides, aux médicaments vétérinaires et aux additifs alimentaires et l'ajout d'une base de données consacrée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage pourraient faciliter l'élaboration et l'utilisation des textes du Codex.
77. Les membres ont manifesté leur intérêt pour les résultats de l'enquête de 2024 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021).
78. En réponse aux observations formulées, le secrétariat du Codex:
- a suggéré que la liste des obstacles soit révisée une fois achevée l'enquête de 2024, afin que les résultats soient cohérents et comparables d'une année sur l'autre;
 - a noté que la collaboration avec l'OMC portant sur le système de notification de cette dernière était envisagée comme l'un des moyens d'élaborer un mécanisme permettant de suivre l'utilisation et l'impact des textes du Codex, et qu'elle serait mise en œuvre en temps voulu, en fonction des ressources disponibles;
 - a fait savoir que la modernisation des bases de données s'inscrivait dans le cadre d'un processus de renouvellement de l'infrastructure informatique du Codex, et qu'une fois que les bases de données seraient transférées à la nouvelle plateforme, d'autres bases pourraient être mises au point, si les ressources le permettent;
 - a confirmé que le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021) serait intégré à l'enquête de 2024.

Conclusion

79. Le Comité, à sa 33^e session:
- i. a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier ceux qui concernent la région;
 - ii. a manifesté son intérêt pour l'ajout de données quantitatives concernant l'utilisation des textes du Codex (nombre de téléchargements de textes à partir du site web du Codex et de références aux normes du Codex dans les mesures sanitaires et phytosanitaires et les notifications d'obstacles techniques au commerce, par exemple) ainsi que pour la collecte d'informations complémentaires issues des activités de renforcement des capacités menées par la FAO, l'OMS et d'autres organisations internationales;
 - iii. a reconnu la modernisation des bases de données relatives aux pesticides, aux médicaments vétérinaires et aux additifs alimentaires et l'ajout d'une base de données consacrée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage comme un moyen de faciliter l'élaboration et l'utilisation des textes du Codex;
 - iv. a manifesté son intérêt pour les résultats de l'enquête du Codex de 2024 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021);
 - v. a encouragé la mise en commun des données d'expérience des pays concernant l'utilisation des textes du Codex en vue de leur prise en compte dans le cadre de suivi général.

NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR L'EUROPE (point 9 de l'ordre du jour)²²

80. Le Comité est convenu à l'unanimité de recommander que la Commission, à sa 47^e session (2024), reconduise l'Allemagne dans ses fonctions de coordonnateur pour l'Europe.
81. L'Allemagne a remercié l'ensemble des délégations pour leur soutien et a fait part de son engagement à continuer de s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur pour l'Europe.

AUTRES QUESTIONS (point 10 de l'ordre du jour)

82. Le Comité a noté qu'il n'y avait aucune autre question à traiter.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 11 de l'ordre du jour)

83. Le Comité a été informé que sa 34^e session se tiendrait dans 2 ans et demi environ, la date et le lieu devant être déterminés en concertation par le Coordonnateur et le secrétariat du Codex.

²² CX/EURO 24/33/10.